



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 3 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 3 mai à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 28/04/2022

Date d'affichage 28/04/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Procurations : 1

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT (arrivée à 21h35), Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 20h57).

Était absent excusé : Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Véronique BOISARD.

Formant la majorité des membres en exercice, Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

RÉMUNÉRATION PERSONNEL CENTRE DE LOISIRS DURANT LES CAMPS D'ÉTÉ

Présentation de la décision

Lors des camps d'été, il faut un responsable ayant soit le BAFD ou le BPJEPS.

Etant donné que la directrice reste présente au centre de loisirs, c'est un animateur ayant ce diplôme qui partira sur les 3 camps du 6 juillet au 29 juillet.

Dans ce cadre, une rémunération supplémentaire de 15 € brut/ jour ainsi que 20 € brut/ nuitée sera ajoutée sur sa fiche de paie.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ces rémunérations.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 mai 2022.

Le Maire, Anthony ROULLIER